

RAPPORT ANNUEL 2017-2018



Commission scolaire de Charlevoix

TABLE DES MATIÈRES

Page

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	3
CONSEIL DES COMMISSAIRES	4
COMITÉ DE PARENTS	5
PROFIL	6
MISSION, VISION ET VALEURS ORGANISATIONNELLES	7
PORTRAIT STATISTIQUE	8
PLAN STRATÉGIQUE 2010-2015	9
SOMMAIRE DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS.....	9
CONVENTION DE PARTENARIAT 2010-2015	10
PRÉSENTATION DES BUTS ET OBJECTIFS	10
<i>BUT #1 Objectif 1.1</i>	<i>10</i>
<i>BUT #1 Objectif 1.2</i>	<i>12</i>
<i>BUT #2 Objectif 2.1</i>	<i>14</i>
<i>BUT #3 Objectif 3.1</i>	<i>15</i>
<i>BUT #3 Objectif 3.2</i>	<i>15</i>
<i>BUT #4 Objectif 4.1</i>	<i>16</i>
<i>BUT #5 Objectif 5.1</i>	<i>17</i>
FAITS SAILLANTS DES SERVICES	18
REDDITION RELATIVE À LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS (LGCE).....	18
CONTRATS DE SERVICE COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1 ^{ER} JUILLET ET LE 30 JUIN 2018.....	19
REDDITION RELATIVE À LA LOI FACILITANT LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS	19
OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES INHÉRENTS À LA RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES	19
CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	21
RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE.....	22
SERVICES AUX ENTREPRISES	24

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Monsieur le Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,
Madame,
Monsieur,



Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2017-2018 de la Commission scolaire de Charlevoix (CSDC). Ce bilan de nos activités représente un outil privilégié pour informer la communauté, plus particulièrement celle de Charlevoix, des réalisations et des défis liés à la mission qui nous est confiée, soit celle d'assurer des services éducatifs de qualité aux élèves jeunes et adultes de Charlevoix.

La persévérance et la réussite scolaires sont au cœur de nos préoccupations quotidiennes. Ce rapport annuel vous permettra de constater les efforts consentis par la commission scolaire afin d'assurer la qualification et la diplomation du plus grand nombre d'élèves. Au cours de l'année 2017-2018, la CSDC a procédé à l'élaboration du nouveau *Plan d'engagement vers la réussite*, encadrement qui vient définir les orientations et les objectifs que se fixe la CSDC pour les prochaines années. Vous êtes invités à consulter le *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022* en cliquant [ici](#).

Jour après jour, accompagner des élèves dans leurs apprentissages et leur offrir un environnement sain et stimulant demandent rigueur, engagement et passion. Ce dévouement, nous le devons à notre personnel enseignant, professionnel et de soutien, aux directions d'établissements, aux cadres et aux commissaires. Les parents et les partenaires du milieu sont également des acteurs clés et leur soutien à notre mission est inestimable. À vous tous, un sincère MERCI!

Pierre Girard
Président du Conseil des commissaires

Depuis 2010, la CSDC s'est vu imposer des compressions budgétaires importantes. À ce jour, ces compressions représentent 6,1 M\$. En juin 2018, la commission scolaire demandait à nouveau l'autorisation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) de déposer un budget déficitaire. La situation financièrement précaire de la CSDC est connue du ministère et expliquée par une iniquité de financement à même le réseau des commissions scolaires. La venue du Vérificateur général du Québec dans l'organisation a permis de bien saisir les enjeux de financement du réseau et de reconnaître la saine gestion de la CSDC. Ainsi, l'organisation poursuit ses démarches auprès du ministère afin d'assurer le financement adéquat et équitable de l'organisation.

Bien que la situation demeure exigeante, car le Conseil des commissaires est demeuré centré sur la mission de l'organisation et s'est obligé à maintenir son offre de services éducatifs de qualité, il continue de se gouverner dans une dynamique de saine gestion des ressources pour le plus grand bien des élèves, jeunes ou adultes, qui fréquentent nos établissements. Nous tenons donc à remercier chaleureusement les commissaires pour leur collaboration, la qualité de leur gouvernance et des décisions prises, et ce, dans le plus grand intérêt de la population de Charlevoix.

Bonne lecture!

Martine Vallée
Directrice générale

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Afin de traiter les affaires qui lui sont soumises, le Conseil des commissaires utilise plusieurs types d'instances, dont le comité plénier, les comités de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité exécutif et le Conseil des commissaires. Ainsi, en 2017-2018, les membres du Conseil des commissaires se sont réunis à 24 reprises. En plus des affaires courantes, les dossiers suivants ont, entre autres, été étudiés :

- Autorisation du ministre pour la vente de l'école Thomas-Tremblay;
- Déclaration de principes concernant le projet de loi sur la légalisation du cannabis;
- Appropriation des recommandations du rapport suite à un audit du [Vérificateur général du Québec](#) (VGQ) sur le financement des commissions scolaires et la gestion des frais administratifs;
- Soutien de la CSDC au Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle 2018 à l'École secondaire du Plateau;
- Mise en œuvre du comité de répartition des ressources (Loi 105);
- Participation à la démarche [CAR](#) (Collaborer-Apprendre-Réussir);
- Participation active de la commission scolaire à la démarche [DSI](#);
- Nomination d'un responsable de la sécurité de l'information (RSI);
- Ajout d'une maternelle 4 ans à Notre-Dame-des-Monts;
- Participation active de la commission scolaire à [Vise Charlevoix](#);
- Participation aux initiatives scolaires du G7;
- Élaboration du plan d'engagement vers la réussite (PEVR);
- Fermeture du comptoir de la perception de la taxe scolaire au centre administratif de Baie-Saint-Paul;
- Séance de travail avec monsieur Pierre Charland (optimisation du financement);
- Rencontres avec le ministre Sébastien Proulx et la députée Caroline Simard.

Présidence	M. Pierre Girard
Circonscription 1 Petite-Rivière-Saint-François Baie-Saint-Paul	M. Michel Boulianne
Circonscription 2 Baie-Saint-Paul	Mme Chantal Guay
Circonscription 3 Les Éboulements, Saint-Hilarion, Saint-Irénée	Mme Karine Desbiens
Circonscription 4 Notre-Dame-des-Monts, Saint-Aimé-des-Lacs, Saint-Urbain, Baie-Saint-Paul, Lac Pikauba	Mme Jeanne-D'arc Boivin-Girard
Circonscription 5 Clermont	Mme Nadine Tremblay
Circonscription 6 La Malbaie	Mme Sonia Tremblay
Circonscription 7 La Malbaie	Mme Guylaine Guay
Circonscription 8 Baie-Sainte-Catherine, Saint-Siméon, Mont-Élie, La Malbaie	Mme Sylvie Foster
Circonscription 9 Isle-aux-Coudres	Mme Noëlle-Ange Harvey
Commissaires représentants du Comité de parents et du Comité des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ÉHDAA)	
Commissaire Secteur primaire	M. Steve Therrien
Commissaire Secteur secondaire	M. Sylvain Tremblay
Commissaire EHDA	Mme Stéphanie Méreineau

VOUS POUVEZ CONSULTER LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES DE LA CSDC SUR NOTRE SITE INTERNET [ICI](#).

COMITÉ DE PARENTS

Le Comité de parents est un organisme consultatif et il est formé exclusivement de parents. Les représentants et substituts du comité sont élus en assemblée générale des parents, avant le 30 septembre de chaque année (art. 47 LIP). La liste des représentants est la suivante :

ÉCOLES	REPRÉSENTANTS
ÉCOLE SECONDAIRE DU PLATEAU	M. Steve Therrien
CENTRE ÉDUCATIF SAINT-AUBIN	M. Sylvain Tremblay
L'ÉCHO DES TROIS MONTAGNES	M ^{me} Cindy Desbiens
LES MARÉES MONTANTES	M ^{me} Annie Moisan
VALLÉEMONT	M. Bruno Lavoie
LA ROSE-DES-VENTS	M ^{me} Margo Massé
REPRÉSENTANTE DU COMITÉ ÉHDAA	M ^{me} Marie-Pier Campagna

Le Comité de parents s'est réuni à 5 reprises en 2017-2018.

En plus des affaires courantes, parmi lesquelles s'inscrit le projet de promotion de la formation *Parent d'Ado... Une traversée*, les dossiers suivants ont fait l'objet d'une consultation :

- Les critères d'inscription 2018-2019;
- Les actes d'établissements 2018-2019;
- Le plan triennal de répartition et destination des immeubles 2018-2021;
- Le rapport annuel 2016-2017;
- Les règles budgétaires 2018-2019;
- Le budget 2018-2019;
- La présentation pour l'élaboration du projet *Une nuit au musée* par le Musée de Charlevoix;
- La Politique sur la qualité de l'air;
- Le groupe de discussion et la consultation sur l'élaboration du *Plan d'engagement vers la réussite* de la Commission scolaire de Charlevoix;
- Le document définissant les objectifs, principes et critères de la répartition des ressources 2018-2019 à 2020.

PROFIL

La région de Charlevoix regroupe deux MRC qui occupent un vaste territoire étalé sur plus de 150 kilomètres, situé sur la rive nord du Saint-Laurent, de Petite-Rivière-Saint-François à Baie-Sainte-Catherine.

Au 1^{er} juillet 2016, la population de Charlevoix comptait 29 210 habitants. Aux prises avec une décroissance de sa population depuis les années 1990, Charlevoix semble avoir retrouvé une certaine stabilité depuis quelques années, bien que les perspectives démographiques prévoient une variation de la population à la baisse d'ici 2036.

Les activités liées au secteur tertiaire, tel le commerce au détail, l'administration publique, les soins de santé, la construction et le transport sont des segments importants de l'activité économique charlevoisienne.

L'économie régionale repose également sur l'industrie touristique, les services généraux, la forêt et l'agriculture. Mentionnons que la proximité du fleuve et la longue tradition maritime de Charlevoix représentent encore aujourd'hui des valeurs sûres pour nous. À titre d'exemple, la présence d'un chantier maritime opérant à L'Isle-aux-Coudres offre une possibilité d'emploi pour les jeunes qui font leur formation en soudage-montage à notre centre de formation professionnelle situé à La Malbaie. Les statistiques disponibles indiquent par ailleurs un taux élevé de chômage saisonnier pour l'ensemble de la région. Il faut enfin savoir que notre territoire compte des municipalités ayant un indice de milieu socio-économique (IMSE) de huit (8) ou de neuf (9), ce qui les range parmi les milieux défavorisés du Québec.

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

École Les Marées montantes

- 01 — Marguerite-d'Youville
- 02 — Félix-Antoine-Savard
- 03 — Marie-Victorin
- 04 — Notre-Dame-du-Bon-Conseil

École L'Écho des trois montagnes

- 05 — Laure-Gaudreault
- 06 — Beau-Soleil
- 07 — Fernand-Saindon

École de la Rose-des-Vents

- 08 — Saint-Pierre
- 09 — Marie-Reine
- 10 — Léonce-Boivin
- 11 — Notre-Dame-de-Lorette

École Valléemont

- 12 — Sir-Rodolphe-Forget
- 13 — Saint-François
- 14 — Dominique-Savio

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- 15 — Centre éducatif Saint-Aubin (Baie-Saint-Paul)
- 16 — École secondaire du Plateau (La Malbaie)
- 17 — École Saint-Pierre (L'Isle-aux-Coudres)

ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- 16 — Pavillon Saint-Aubin (Baie-Saint-Paul)
- 17 — Pavillon Les Cimes (La Malbaie)



MISSION, VISION ET VALEURS ORGANISATIONNELLES

NOTRE MISSION
La CSDC a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement. Elle a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région. <i>L.I.P. art. 207.1.</i>
NOTRE VISION
La CSDC est un organisme éducatif entièrement dévoué à la culture de la réussite, notamment la réussite éducative des élèves, à laquelle le milieu est appelé à contribuer de façon optimale dans un esprit d'amélioration continue.
NOS VALEURS ET NOS CROYANCES
L'intégrité, la loyauté, la justice et le respect sont les piliers de l'éthique qui oriente nos comportements.
La cohérence, la recherche de l'excellence et la valorisation de la qualité sont les fondements de la rigueur de nos actions.
La motivation, la mobilisation individuelle, la poursuite de nos idéaux et le dépassement sont les indices de notre engagement .
Le respect ainsi que notre attachement à l'égard de notre patrimoine naturel et culturel sont à la base de notre sentiment d'appartenance à Charlevoix.

PORTRAIT STATISTIQUE

STATISTIQUES			
Élèves du secteur jeune		Élèves en éducation des adultes et en formation professionnelle	
Préscolaire	300	Formation générale	276
Primaire	1540	Formation professionnelle	159
Secondaire	1133	Total	435
Total	2973		
Transport scolaire		Service aux entreprises	
Près de 2 570 élèves sont transportés par 42 autobus, 1 minibus et 4 berlines.		Le service aux entreprises a offert des activités de formation à 733 individus au cours de l'année 2017-2018.	

PLAN STRATÉGIQUE 2010-2015¹

Sommaire des orientations et des objectifs

ORIENTATIONS		OBJECTIFS	
Enjeu : La persévérance et la réussite scolaires de nos jeunes			
1.0	Favoriser le rehaussement du taux de diplomation et de qualification de nos jeunes.	1.1	D'ici juin 2015, augmenter de quatre points, soit de 71 % à 75 %, le taux de diplomation et de qualification des élèves de la cohorte 2008–2009 avant l'âge de 20 ans.
		1.2	D'ici juin 2015, réduire le taux de décrochage* parmi l'ensemble de nos élèves de la formation générale des jeunes, à savoir 10 % par année. * Référence de départ : année 2006-2007
2.0	Améliorer la maîtrise de la langue française.	2.1	Pour 2010 à 2015, maintenir à 85 % et plus, notre taux moyen de réussite à l'épreuve unique de français, 5 ^e secondaire, volet écriture.
3.0	Augmenter le niveau de persévérance et de réussite scolaires chez nos ÉHDAA.	3.1	D'ici 2015, faire passer de 80 % à 83 % le taux de qualification des élèves inscrits en formation aux métiers semi-spécialisés.
		3.2	Rendre la formation préparatoire au travail accessible à 100 % des ÉHDAA admissibles.
4.0	Susciter l'augmentation du nombre de jeunes de moins de 20 ans en formation professionnelle.	4.1	D'ici juin 2015, augmenter de cinq points, soit passer de 7 % à 12 % la proportion des élèves qui entrent en formation professionnelle sans interruption des études en visant particulièrement les garçons ainsi que les élèves en continuité provenant du secteur des jeunes.
Enjeu : La qualité de l'environnement éducatif			
5.0	Poursuivre la mise en place d'un environnement éducatif de qualité.	5.1	D'ici juin 2015, mettre en place dans toutes nos écoles et nos centres, une stratégie d'intervention visant à prévenir toute forme de violence et traiter ses causes ainsi que ses manifestations.
		5.2	D'ici juin 2015, développer dans toutes nos écoles, une stratégie d'intervention qui s'inscrit dans les orientations de la politique-cadre du MÉLS visant une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.
		5.3	D'ici 2015, assurer le développement des compétences des différentes catégories de personnel.
		5.4	D'ici 2015, contribuer au maintien et au développement du sentiment d'appartenance à la CSDC.
Enjeu : Le maintien de la qualité de l'ensemble des services			
6.0	Assurer la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à la poursuite de la mission de notre commission scolaire.	6.1	Maintenir le niveau de ressources nécessaires à la réalisation de la mission de la CSDC.

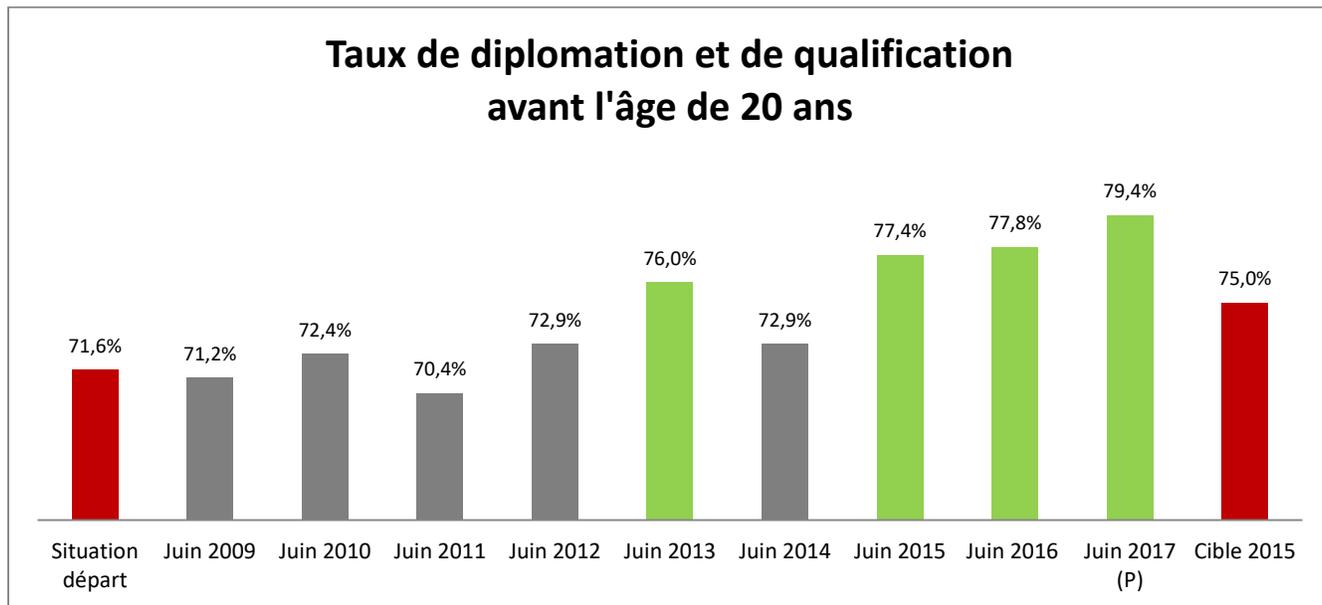
¹ Le Plan stratégique 2010-2015 de la CSDC a été prolongé le 26 novembre 2016 par la sanction du projet de loi 105 modifiant la Loi sur l'instruction publique. Cette prolongation s'applique également à la convention de partenariat 2010-2015 dont il est fait état dans les pages 10 à 19.

CONVENTION DE PARTENARIAT 2010-2015

Présentation des buts et objectifs

BUT #1	
L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.	
Objectif 1.1	
D'ici juin 2015, augmenter de quatre points, soit de 71 % à 75 %, le taux de diplomation et de qualification des élèves de la cohorte 2008-2009 avant l'âge de 20 ans.	
Situation de départ Année 2008 : Cohorte 2001-2002	Cible 2015
71,0 %	75,0 %

Source : DRSI

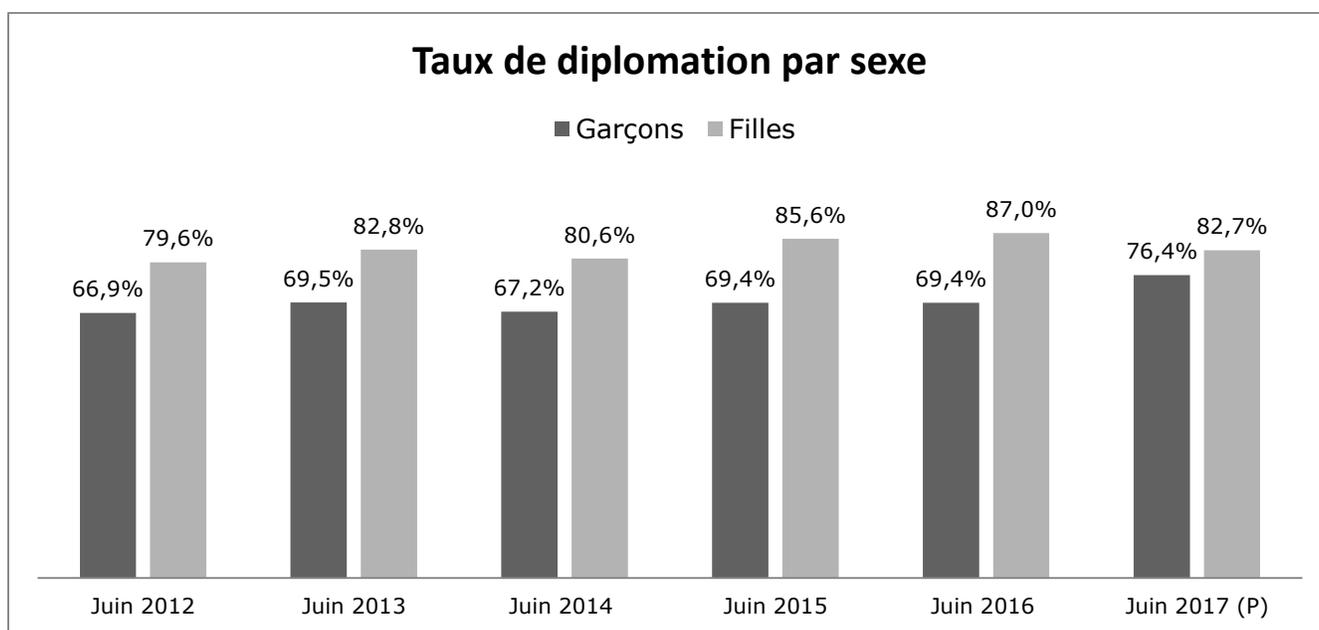
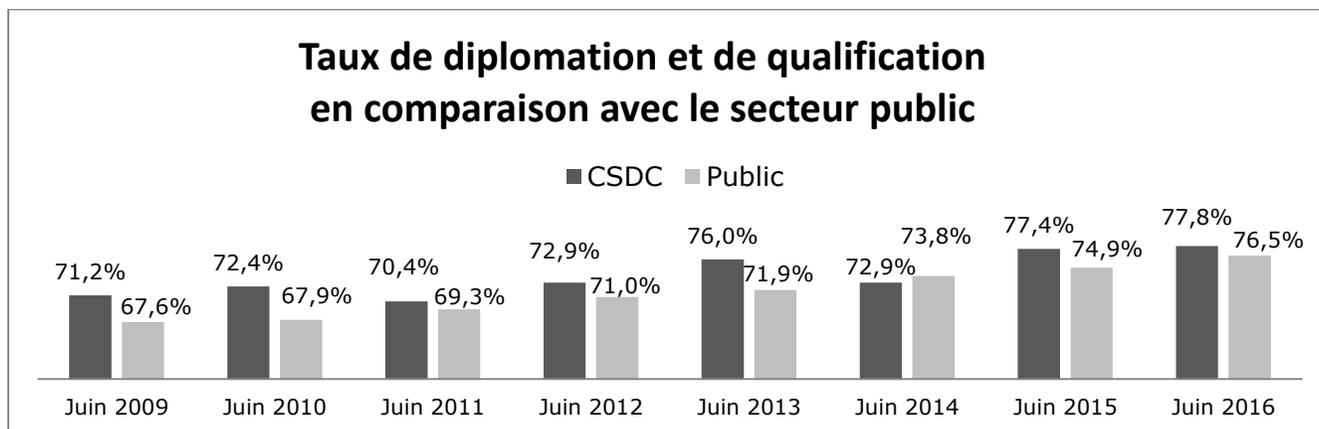


	Cohorte 2005	Cohorte 2006	Cohorte 2007	Cohorte 2008	Cohorte 2009	Cohorte 2010
5 ans	56,7 %	55,4 %	56,7 %	63,2 %	60,3 %	65,7 %
6 ans	65,1 %	69,3 %	68,3 %	74,1 %	71,5 %	75,5 %
7 ans	72,9 %	76,0 %	72,9 %	77,4 %	77,8 %	79,4 % (P)

Note : Les années affichant (P) sont des données provisoires, obtenues par les tableaux de bord CAR

Référence : Taux de diplomation et qualification du MÉES — Édition 2016

Convention de partenariat 2010-2015



Quelques moyens mis en place :

- Suivi des résultats aux épreuves obligatoires et uniques du MÉES;
- Suivi des résultats des épreuves CSDC en mathématiques, en français et en anglais;
- Formation continue aux enseignants;
- Pour les élèves admissibles, mise en place des adaptations et des modifications nécessaires;
- Régulation à chacune des étapes afin d'intervenir le plus rapidement possible en cours d'année;
- Suivi particulier lors de la transition entre les ordres d'enseignement secondaire et de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

Convention de partenariat 2010-2015

BUT #1

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.

Objectif 1.2

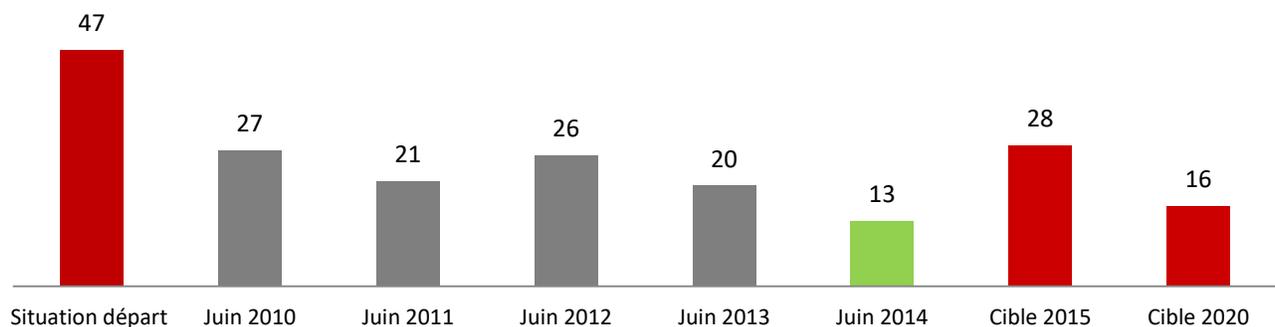
D'ici 2015, réduire le taux de décrochage parmi l'ensemble de nos élèves de la formation générale des jeunes.

Situation de départ Année 2006-2007	Cible 2015
47 décrocheurs Taux annuel : 21,0 %	28 décrocheurs Taux annuel : 13,5 %

Source : DRSI

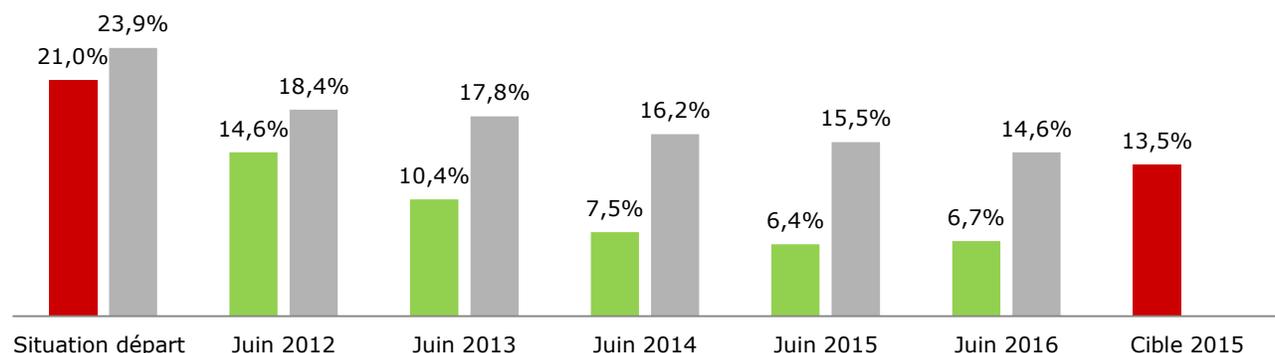
Nombre de décrocheurs à la Commission scolaire de Charlevoix

■ Situation départ ■ Juin 2010 ■ Juin 2011 ■ Juin 2012 ■ Juin 2013 ■ Juin 2014 ■ Cible 2015 ■ Cible 2020



Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification

■ CSDC ■ Réseau public



Convention de partenariat 2010-2015

Quelques moyens mis en place :

- Maintien du service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA);
- Analyse de l'offre de projets particuliers à même la grille-matières;
- Suivi et relance des abandons en cours d'année;
- Participation à une concertation « jeunesse » avec les partenaires du territoire de Charlevoix;
- Suivi soutenu de la clientèle à risque.

Convention de partenariat 2010-2015

BUT #2

L'amélioration de la maîtrise de la langue française.

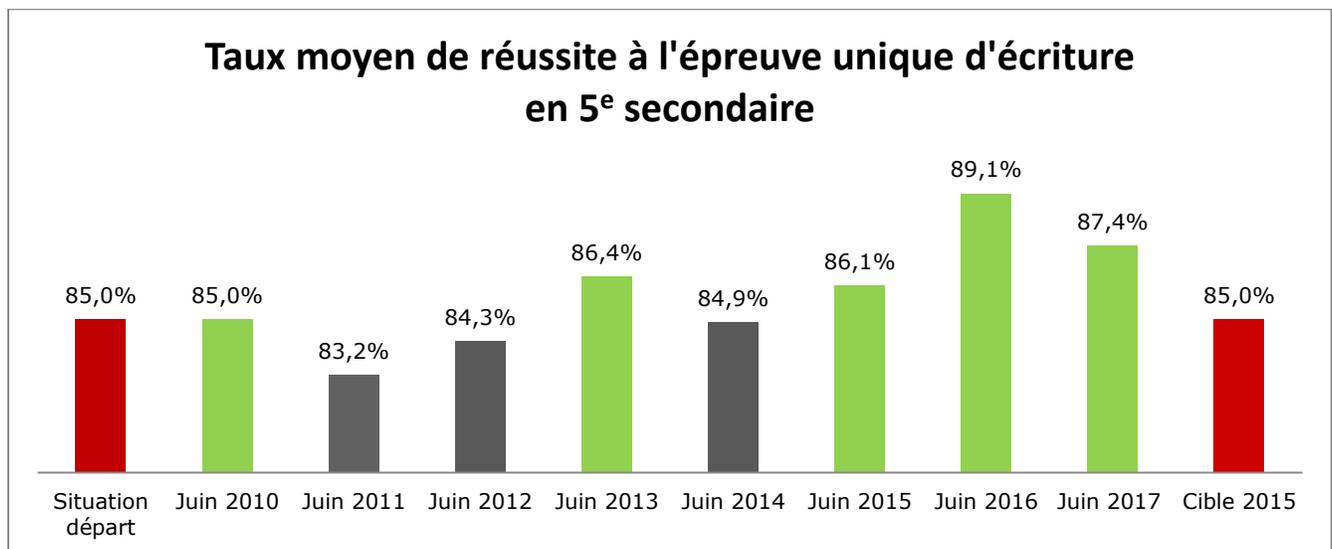
Objectif 2.1

Pour les cinq années de 2010 à 2015, maintenir à 85 % et plus, notre taux moyen de réussite à l'épreuve unique de français de 5^e secondaire, volet écriture.

Situation de départ/Année 2008 Cohortes 2004 à 2008	Cible 2015
85,0 %	85,0 %

Indicateur : taux moyen des cinq dernières années.

Source : Résultats aux épreuves uniques de juin MÉES



Quelques moyens mis en place :

- Analyse des résultats en français (écriture et lecture) par école primaire et secondaire;
- Adaptation de l'offre d'accompagnement et de formation auprès du personnel concerné, à la suite de l'analyse des résultats;
- Implantation des aides technologiques pour la clientèle concernée.

Convention de partenariat 2010-2015

BUT #3

Amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Objectif 3.1

D'ici 2015, faire passer de 80,0 % à 83,0 % le taux de qualification des élèves inscrits à la formation à un métier semi-spécialisé.

Situation de départ Cohortes 2008 à 2010	Cible 2015 Cohortes 2013 à 2015
80,0 %	83,0 %

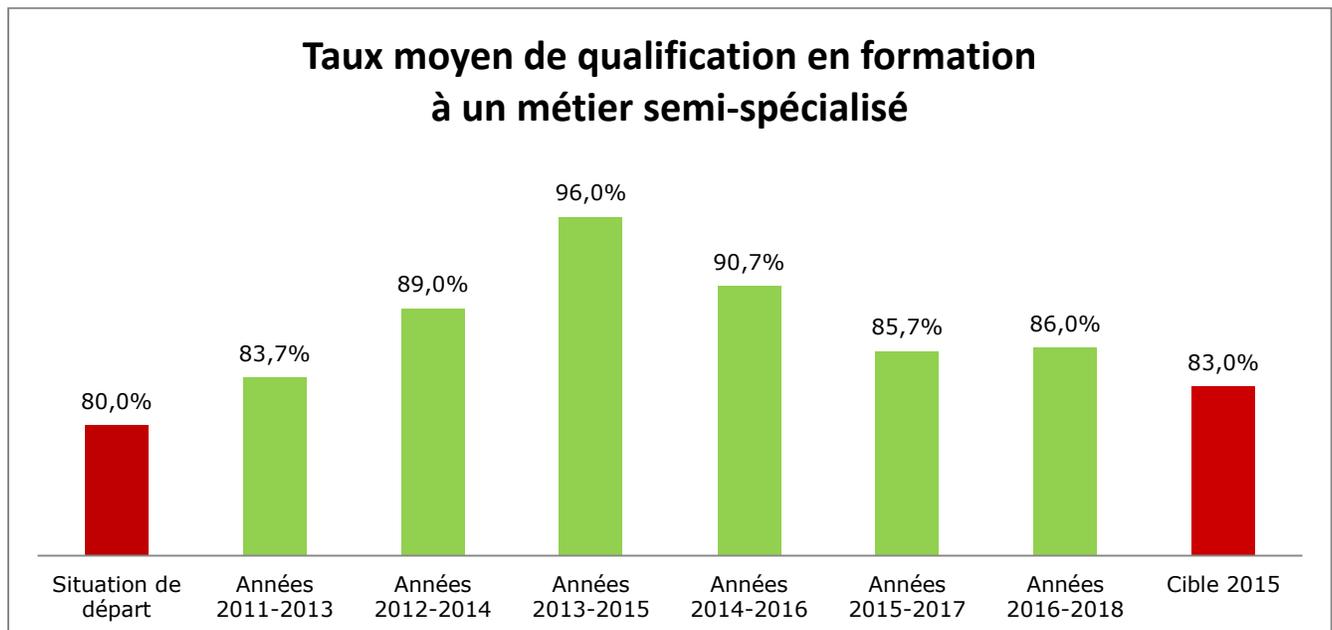
Indicateur : moyenne des deux dernières années

Objectif 3.2

D'ici 2015, rendre la formation préparatoire au travail accessible à 100 % pour les ÉHDAA admissibles.

Situation de départ Cohortes 2008 à 2010	Cible 2015 Cohortes 2013 à 2015
Les élèves d'une école secondaire sur trois y ont accès.	Les élèves des trois écoles secondaires y ont accès.

Source : Services éducatifs de la CSDC



Rendre la formation préparatoire au travail accessible à 100 % des ÉHDAA admissibles.

- Tous les élèves des trois écoles secondaires (100 %) ont la possibilité de s'inscrire à la formation préparatoire au travail;
- Pour les élèves fréquentant l'école Saint-Pierre, un transport doit être organisé.

Convention de partenariat 2010-2015

BUT #4

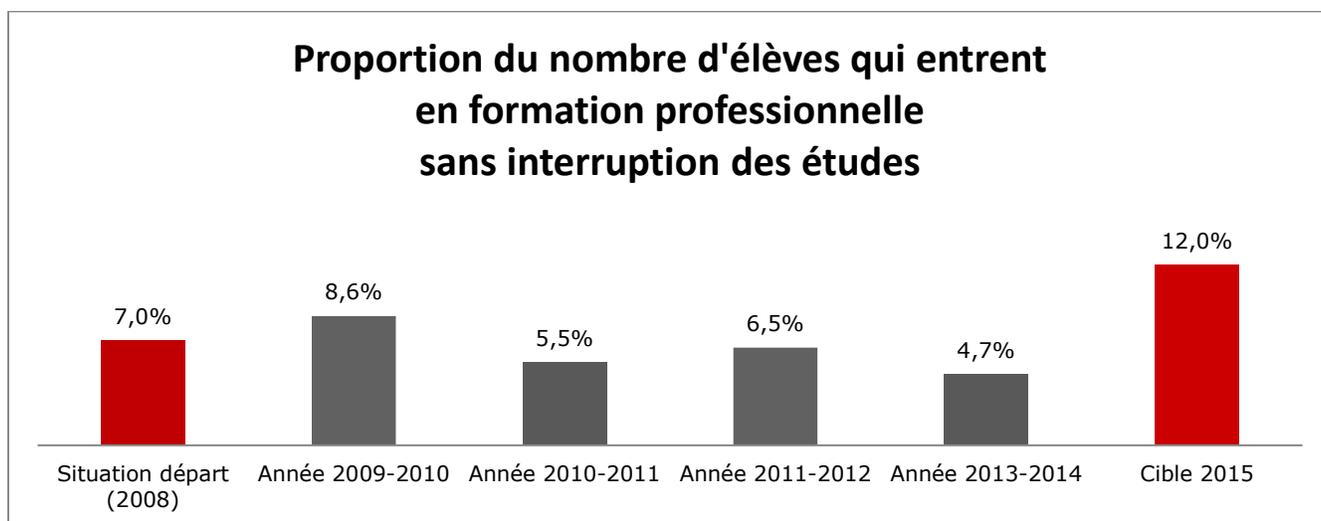
L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.

Objectif 4.1

D'ici juin 2015, augmenter de 5 points la proportion des élèves qui entrent en formation professionnelle sans interruption des études, en visant particulièrement les garçons ainsi que les élèves en continuité provenant du secteur jeune.

Situation de départ 2007-2008	Cible 2015 Cohorte 2014-2015
7,0 %	12,0 %

Source : DRSI Nombre total inscrit (FP - CSDC)



Quelques moyens mis en place :

- Disponibilité d'une nouvelle salle multifonctionnelle au pavillon Les Cimes. Cette nouvelle salle permet la mise en place de diverses formations temporaires;
- Analyse du taux de persévérance pour chacun des programmes en cours;
- Consolidation de la passerelle entre les secteurs jeunes et adultes, ainsi que la formation professionnelle;
- Maintien d'une journée d'exploration à la formation professionnelle à l'attention des élèves du 2^e cycle du secondaire.

Convention de partenariat 2010-2015

BUT #5

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements.

Objectif 5.1

D'ici 2015, mettre en place, dans toutes nos écoles et dans nos centres, une stratégie d'intervention visant à prévenir toute forme de violence, à traiter ses causes ainsi que ses manifestations.

Situation de départ 2009-2010	Cible 2015 Cohortes 2013-2015
0 %	100 %

Source : Services éducatifs de la CSDC

Année 2017-2018

- Toutes les écoles ont un plan de lutte contre l'intimidation et la violence approuvé par le Conseil d'établissement et procèdent à sa révision annuellement (LIP : art. 75.1 – 83.1);
- Toutes les écoles du secteur des jeunes ont revu leur code de vie;
- **Une politique en matière de traitement de la violence a été adoptée en 2013-2014.** Il s'agit de la *Politique pour un climat et sain et sécuritaire dans nos établissements*, applicable à tous les ordres d'enseignement des secteurs jeunes et adultes. Elle est disponible sur le [site Internet](#) de la CSDC.

INTIMIDATION ET VIOLENCE

Conformément à l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique, la CSDC doit rendre compte dans son rapport annuel de la nature des événements pour lesquels des plaintes ont été portées à l'attention de la direction générale, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

Écoles primaires (14 établissements) Clientèle totale : 1 840	Écoles secondaires (3 établissements) Clientèle totale : 1 133
109 interventions afin de lutter contre la violence et l'intimidation	60 interventions afin de lutter contre la violence et l'intimidation
Soit 0,6 événement par jour pour l'ensemble des écoles primaires	Soit 0,33 événement par jour pour l'ensemble des écoles secondaires

Pour tous les événements reçus et signalés par les écoles, des interventions ont été faites. La nature de la plupart des événements est de la violence verbale ou physique. Les cas d'intimidation sont beaucoup plus rares et à caractère verbal. Aucune intervention n'a fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

Faits saillants des services

Reddition relative à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE)

- La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour. En vertu de l'article 20 de cette loi, la commission scolaire doit faire état de l'application des dispositions qui y sont prévues dans son rapport annuel.

Nombre d'heures travaillées, supplémentaires et rémunérées par catégorie d'emploi et nombre d'employés pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

		1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018			
		Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1	Personnel d'encadrement	53 553,08	0,00	53 553,08	35
2	Personnel professionnel	50 822,23	0,00	50 822,23	43
3	Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4	Personnel enseignant	387 368,69	8,74	387 377,43	416
5	Personnel de bureau, technicien et assimilé	223 447,45	611,01	224 058,46	283
6	Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7	Ouvriers, personnel d'entretien et de service	40 198,42	661,27	40 859,69	53
8	Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total		755 389,87	1 281,02	756 670,88	830

Le nombre d'employés par catégorie d'emploi est formé de tout employé ayant reçu une rémunération pour au moins 1 heure de travail au cours de la période visée. Ce nombre ne tient pas compte du fait que l'employé occupe un poste régulier ou non et comprend également les employés temporaires. La cible pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 était de 756 670 heures rémunérées.

Faits saillants des services

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	6	1 097 596,25 \$
Total des contrats de service	6	1 097 596,25 \$

Il est à noter que les contrats de transport scolaire octroyés en juin ne sont pas inclus à la statistique ci-haut. Ces contrats ne sont pas assujettis à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et par conséquent ni à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs*.

Reddition relative à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Depuis le 1er mai 2017, le Protecteur du citoyen traite les divulgations d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics et les plaintes en cas de représailles liées à ces divulgations. Au 30 juin 2018, aucune plainte n'a été portée envers le personnel de la CSDC.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Extrait du Cadre budgétaire interne 2017-2018, Annexe 1

OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES INHÉRENTS À LA RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

L'article 275 de la Loi sur l'instruction publique prévoit pour la commission scolaire une nouvelle obligation à l'effet de rendre publics les objectifs, principes et critères inhérents à la répartition des ressources financières, pour le budget de fonctionnement.

L'article 275 comprend trois (3) alinéas qui se lisent comme suit :

« La commission scolaire répartit entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et ses centres d'éducation des adultes, de façon équitable, en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés par les établissements, les subventions de fonctionnement allouées par le ministre, y compris la subvention de péréquation le cas échéant, le produit de la taxe scolaire et les revenus de placement de tout ou partie de ce produit, déduction faite du montant que la commission scolaire détermine pour ses besoins et ceux des comités de la commission scolaire.

La répartition doit prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement.

La commission scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements et les critères afférents à ces objectifs et principes ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui

Faits saillants des services

ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la commission scolaire. »

Objectifs

- **Équité** : Assurer l'équité qui doit être appliquée dans la distribution des ressources financières.
- **Équilibre budgétaire** : Assurer l'équilibre budgétaire qui constitue pour la commission scolaire, l'environnement dans lequel se situe la répartition des revenus entre ses établissements et l'évaluation du montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la commission scolaire.
- **Marge de manœuvre** : S'assurer que la décentralisation des ressources financières aux établissements sera associée à la possibilité de contrôler les coûts pour les directions d'établissement, de faire des choix, donc elle doit permettre de générer une marge de manœuvre. Dans le cas contraire, la gestion financière est assumée de façon centralisée. Toutefois, ce dernier aspect n'exclut pas qu'une décision d'une direction d'établissement ayant pour effet de dégager une économie lui permette d'utiliser les sommes ainsi économisées en marge de manœuvre.

Principes

- Priorité au service éducatif à l'élève jeune et adulte;
- Répartition des ressources en tenant compte des services à dispenser selon les besoins particuliers des élèves jeunes et adultes;
- Autofinancement, pour le secteur des jeunes, de l'ensemble des dépenses prévues à l'enveloppe enseignante par les allocations et revenus correspondants sans affectation de la taxe scolaire, selon un mode de gestion financière centralisée;
- Autofinancement, pour les secteurs de la formation professionnelle et des adultes, des dépenses par les allocations et revenus correspondants, avec affectation de la taxe scolaire équivalente à la subvention transférée dans la taxe pour la gestion des centres et des services, selon un modèle de gestion financière décentralisée;
- Financement des dépenses des autres domaines d'activités dans le respect des priorités et limites retenues aux prévisions budgétaires annuelles dans un mode de gestion financière mixte centralisée et décentralisée;
- Répartition des ressources a priori selon les effectifs scolaires prévus avec ajustement a posteriori selon les effectifs scolaires réels subventionnés;
- Reconnaissance de la notion de transférabilité, de façon générale;
- Imputabilité des gestionnaires en regard des budgets qui leur sont alloués;
- Comptabilisation centralisée de tous les revenus, sans égard à leur provenance, et de toutes les dépenses.

Critères

Respect : Des lois et règlements;

Des orientations et normes des différents ministères et organismes;

Des orientations et normes de la commission scolaire;

Des règles budgétaires;

Des conventions collectives.

Faits saillants des services

CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Portrait de la clientèle :

FORMATION GÉNÉRALE	Pavillon Les Cimes	Pavillon Saint-Aubin	TOTAL
Temps plein et temps partiel	148	128	276
FORMATION PROFESSIONNELLE	Pavillon Les Cimes	Pavillon Saint-Aubin	TOTAL
Secrétariat	9	-	159
Comptabilité	15	-	
Adjointe administrative	26	-	
Cuisine d'établissement	13	-	
Pâtisserie de restauration contemporaine	4	-	
Mécanique automobile	20	-	
Service de la restauration	-	-	
Sommellerie	-	-	
Assistance à la personne à domicile	-	-	
Assistance à la personne à domicile (RAC)	-	15	
Santé, assistance et soins infirmiers	-	11	
Lancement d'une entreprise	-	7	
Soudage-montage	-	15	
Transport par camion (entente)	-	11	
Entretien et opération d'un site récréotouristique	-	11	
Service de garde (RAC)	-	2	
Total :	87	72	
TOTAL DES ÉLÈVES :			435

RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Introduction

- Présentation du bilan des interventions faites par le protecteur de l'élève au cours de l'année 2017-2018.

Réglementation

- Le règlement de la CSDC sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents définit comme suit le rôle du protecteur de l'élève :

« De par sa fonction, le protecteur de l'élève reçoit et examine une plainte lorsque le plaignant est insatisfait de son examen par le responsable de l'examen des plaintes ou par le résultat de cet examen. Alors, il statue le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, propose au conseil des commissaires les correctifs qu'il juge appropriés. »

Bilan de l'année scolaire 2017-2018

- Pour l'année qui vient de se terminer, le protecteur de l'élève a eu à traiter huit dossiers qui ont nécessité soit une rencontre ou un appel téléphonique avec le plaignant. Chaque dossier est ensuite abordé avec la secrétaire générale, responsable du processus de gestion de plainte, pour analyse et suivi. Ces dossiers se règlent normalement à ce niveau.

Voici d'ailleurs les étapes qui doivent être suivies de façon séquentielle si l'on veut en arriver à un règlement équitable.

Les étapes d'analyse d'une plainte sont les suivantes :

- Première étape : Prendre rendez-vous ou communiquer directement avec la personne concernée (enseignant, surveillant d'élèves, spécialiste ou autres) pour discuter afin de clarifier la situation;
- Deuxième étape : Examen de la plainte au niveau de l'unité administrative concernée (école, centre ou service);
- Troisième étape : Examen de la plainte par le secrétariat général, responsable de l'examen des plaintes;
- Quatrième étape : Demande d'intervention du protecteur de l'élève où, après analyse, le protecteur donne son avis sur le bien-fondé de la plainte par écrit au Conseil des commissaires.

Dans le cas des dossiers qui ont été soumis :

- Aucun dossier n'a été soumis à une révision par le Conseil des commissaires.

Motifs invoqués pour l'ouverture des dossiers

- Les motifs invoqués pour l'ouverture des dossiers varient généralement. En 2017-2018, voici les motifs examinés :
 - Situations particulières avec un enseignant;
 - Comportement à l'école;
 - Situations particulières dans l'autobus;
 - Bruit dans l'école;
 - Modalités relatives aux voyages;
 - Comportement en classe;
 - Trouble de comportement.

Conclusion

- Tous les dossiers ont été traités directement auprès de la secrétaire générale. Le protecteur de l'élève constate que le nombre de dossiers a augmenté et se complexifie.
- À la suite du rapport déposé par la protectrice du citoyen, le gouvernement a déposé en chambre un projet de loi sur le rôle du protecteur de l'élève. Ce projet de loi apportait des changements quant à la nomination et au choix des candidats, à la durée du mandat ainsi qu'à la possibilité d'en appeler à la protectrice du citoyen si la décision ne répondait pas aux attentes des parents. Ce projet de loi n'a pas été adopté.
- En guise de rappel, le protecteur de l'élève soutient que les parents ont un rôle important à jouer relativement à l'éducation de leurs enfants et que l'école demeure un lieu d'instruction et de socialisation.
- Le protecteur de l'élève remercie particulièrement le personnel de la Commission scolaire de Charlevoix pour son excellent travail et sa promptitude dans la recherche de solutions face aux dossiers qui lui ont été soumis.

Jean Lajoie

Protecteur de l'élève

SERVICE AUX ENTREPRISES

FORMATIONS	Entreprise	Pavillon Les Cimes	Pavillon Saint-Aubin	Nombre d'élèves
Abattage manuel		X		8
Agent de sécurité (2 groupes)		X	X	40
Anglais – Transport par camion		X		10
Arrimage des charges	X			13
Cadenassage	X			12
Chariots élévateurs	X			12
Coaching en soudage	X			34
Conseiller en service automobile		X		16
Déguster les vins	X			19
Évaluation de classement	X			4
Excel (intermédiaire et avancé)	X			13
Formation en soudage	X			7
Formation de formateur – cadenassage	X			2
Formation de formateur – Chariots élévateurs et espace clos	X			2
Français (7 groupes)	X			31
Heures de conduite et de repos	X			30
Initiation à la cuisine de restauration	X			11
Initiation à la mixologie (3 groupes)	X			45
Laminage de matériaux composites (6 groupes)	X			100
Le tour du monde de la bière	X			10
Le tour du monde du gin et du rhum	X			16
Le tour du monde du whisky	X			22
Loi 90	X			7
One Note	X			13
FORMATIONS	Entreprise	Pavillon Les Cimes	Pavillon St-Aubin	Nombre d'élèves
Passation de tests – AQTR		X	X	15
Principes pour le déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB) (3 groupes)			X	19
Santé et sécurité - chantiers de construction (2 groupes)	X			29
Secourisme d'urgence (3 groupes)	X			37
Secourisme général (6 groupes)	X			64
SIMDUT (2 groupes)	X			44
Soudage multiprocédés (3 groupes)	X			35
Tests – Entretien de bâtiment	X			2
Travaux en présence d'amiante	X			11
Total				733
TOTAL DES ÉLÈVES DU CENTRE				1168